



AVIS

OBJET: Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant l'interdiction de stationner le long de l'immeuble 17 de la Tienne du Try

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 26 septembre 2023, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant l'interdiction de stationner le long de l'immeuble n°17 de la Tienne du Try et ce sur une longueur de 35 mètres.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 12 octobre 2023

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Anne MASSON